



PUBLIÉ LE 07/12/2020 - MIS À JOUR LE 02/12/2025

Vaccins contre le Covid-19

Le développement et la mise sur le marché des vaccins contre le Covid-19 sont soumis à des exigences scientifiques et réglementaires qui permettent de garantir au mieux la qualité, la sécurité et l'efficacité de leur utilisation.

L'ANSM mobilise son expertise auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA), qui est au cœur de l'évaluation scientifique des vaccins contre le Covid-19 pour l'Union européenne, en vue de leur autorisation de mise sur le marché.

Sur le territoire national, l'ANSM intervient dès la phase de développement des vaccins en évaluant et en autorisant les essais cliniques vaccinaux conduits en France.

L'ANSM poursuit son action après l'autorisation de mise sur le marché en participant au contrôle de la qualité des vaccins et en surveillant leur sécurité d'emploi.



Que retenir du dispositif de surveillance renforcée de la campagne vaccinale ?

A DÉCOUVRIR DANS CE DOSSIER



Procédure d'autorisation de mise sur le marché des vaccins



Vaccins contre le Covid-19 disponibles en France



Surveillance de la campagne vaccinale contre le Covid-19



Effets indésirables des vaccins contre le Covid-19



Contrôle qualité des vaccins contre le Covid-19



Vaccins contre le Covid-19 et femmes enceintes

Pour en savoir plus

[Qu'est-ce qu'un essai clinique dans le cas d'un vaccin ?](#)

[Comment est assurée la sécurité des vaccins ? - Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

[En savoir plus sur la vaccination en général](#)

[Portail européen d'information sur la vaccination](#)

[Consulter les réponses à vos questions sur la vaccination contre la Covid-19 - Ministère des Solidarités et de la Santé](#)